

Compte rendu conseil municipal de Marlhes du 26 SEPTEMBRE 2020

Le 26 Septembre 2020 à 9 heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Salle du Conseil, après avoir été convoqués dans les délais légaux le 18 Septembre 2020.

PRESENTS : CHORAIN Jean-François, PIOT Michelle, EPALLE Daniel, DURIEU Françoise, DEBARD Béatrice, LÉGER Sébastien, GRANGE Aurélie, ROYON Frédéric, BERTHAIL Angélique, EPALLE Sandrine, DOURRET Josselin, CHORAIN Emile, BOYER Carole

ABSENTS EXCUSES : BELIN Michel ayant donné pouvoir à CHORAIN Jean-François, GUILLAUME Chris ayant donné pouvoir à ROYON Frédéric

SECRETAIRE : ROYON Frédéric

En ouverture du conseil, l'équipe municipale a accueilli Mme Carole BOYER qui intègre le conseil municipal à la suite de la démission de Monsieur Roger DEFOURS en date du 15 septembre 2020.

Jean-François CHORAIN exprime à Carole BOYER sa confiance et sa satisfaction de la voir rejoindre l'équipe.

Jean-François CHORAIN, maire, propose l'approbation du compte rendu du conseil du 29 aout 2020.

Emile CHORAIN émet une remarque sur le cas du chemin des Montagnes dont l'état est dégradé par les racines. Une réfection de ce chemin n'a de sens que si les arbres qui le bordent sont coupés. Le propriétaire des arbres devra prendre en charge cette coupe. Le cas échéant, la Mairie pourra l'aider à trouver quelqu'un qui a besoin de bois à brûler et qui pourrait faire ces travaux.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- - - - -

Le **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public** est un document produit tous les ans par chaque service pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public qui répond à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tout moment après validation.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose le RPQS. Deux décrets précisent le contenu, les modalités de présentation et les indicateurs de performance.

1- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019

Sébastien LÉGER présente le rapport. Il attire la vigilance du conseil sur le rendement du réseau qui s'élève à 68%, soit en dessous de la moyenne des communes de notre taille qui s'élève plutôt à 75%. Ce moindre rendement s'explique par l'état général du réseau qualifié de « fuyard » et qui nécessite un suivi précis et des travaux prochains.

Par ailleurs, Sébastien LEGER fait remarquer que plusieurs locaux communaux et associatifs n'ont pas de compteur d'eau, en conséquence, leur consommation impacte négativement le taux de rendement de notre réseau.

S'agissant du bâchât de La Chaux, l'eau a été fermée mais Jean Francois CHORAIN demande l'étude de la mise en place d'un bouton poussoir pour un usage modéré. Sébastien LEGER fait remarquer que ce type de dispositif n'est pas très adapté en cas de gel.

Après présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2019, le conseil municipal l'**adopte** à l'unanimité et le **transmet** aux services préfectoraux.

2- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Sébastien LEGER présente le rapport. Il fait remarquer que le volume d'eaux claires qui arrive à la station est encore trop important (200 jours contre un objectif à 20 jours). Des travaux pour séparer les eaux claires et usées ont été réalisés (L'orme, Ravel...) mais cela n'est pas suffisant. Un programme de travaux pour favoriser le séparatif et privilégier le stockage du pluvial sur les parcelles est à prévoir.

Béatrice DEBARD préconise de sensibiliser la population sur l'importance de l'assainissement en séparatif.

Après présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2019, le conseil municipal l'**adopte** à l'unanimité et le **transmet** aux services préfectoraux.

3- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2019

Sébastien LEGER présente les résultats des contrôles 2019

Après présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif 2019, le conseil municipal l'**adopte** à l'unanimité et le **transmet** aux services préfectoraux.

4- Maitrise d'œuvre pour le programme voirie 2021

Mr le Maire rappelle le Programme de la voirie 2021 présenté au conseil le 18 Juillet dernier :

- Le Suc de Verne (la route qui monte après Brodillon)
- Le Portey (depuis l'intersection avec la Frêche)
- Valadon (pour moitié avec la commune de ST GENEST MALIFAUX, qui sera maître d'ouvrage).

Pour mener à bien ces travaux, il est nécessaire que la Commune s'attache les services d'un bureau d'études pour ce qui concerne la maîtrise d'œuvre.

Après consultation, le bureau Franck Beaulaigue Ingénierie – Infrastructure et Environnement (FBI-ie) de MONISTROL-SUR-LOIRE (43) a fait une offre à 2 750 € (sur un montant prévisionnel de travaux de 100 000 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **approuve** la proposition du bureau d'études Fbi-ie, **autorise** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département au titre de *l'Enveloppe voirie communale* et à **lancer** l'appel d'offres sur les bases du coût estimatif établi par le bureau d'études.

5- Maîtrise d'œuvre pour le projet de la zone de loisirs du gymnase

Michelle PIOT présente le projet proposé par M Chevallier, architecte, et répond aux diverses interrogations.

Des membres du conseil regrettent que l'habillage bois du bâtiment des associations n'ait pas été retenu. Michelle PIOT répond que la finition crépis a été choisie car elle est plus économique et ne nécessite pas d'entretien.

S'agissant de l'aire de camping-car initialement prévue, elle n'a pas été retenue dans cette première phase pour réduire le coût du projet.

Michelle PIOT insiste sur l'urgence de déposer le dossier de subvention auprès du Département et de la Région afin de disposer d'aides significatives.

Avec le terrassement et les V.R.D. (Voirie et Réseaux Divers), l'ensemble des travaux est estimé à 350 000 €.

Plusieurs architectes ont été consultés pour la maîtrise d'œuvre complète du projet et c'est l'équipe de CHEVALIER ARCHITECTE de ST-PRIEST-EN-JAREZ qui a fait la meilleure offre avec un taux de 10% sur le montant des travaux.

DEPENSES HT		RECETTES	
Construction bâtiment et auvent	280 000 €	Subvention Région 26 % (50 % de 200 000 €)	100 000 €
V.R.D.	70 000 €	Subvention Département 54 %	208 000 €
Maîtrise d'œuvre 10 %	35 000 €	Fonds propres 20 %	77 000 €
TOTAL	385 000 €		385 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le projet d'aménagement d'une Zone de Loisirs et le choix de l'équipe CHEVALIER ARCHITECTE en tant que maître d'œuvre, **autorise** Mr le Maire à déposer des demandes de subvention et à **lancer** la procédure de marché sur les bases du coût estimatif établi par le bureau d'études.

6- Convention et subvention Centre Musical du Haut Pilat

Le Centre Musical du Haut-Pilat de ST-GENEST-MALIFAUX dispense à l'école Champagnat une prestation *"d'Eveil Musical en Milieu Scolaire"* pour toute l'année (Septembre 2020 – Août 2021).

Une convention fixe le volume horaire et le coût de cet éveil musical qui seront à prendre en charge par la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** d'attribuer **une heure trente** hebdomadaire d'initiation musicale à l'école, pour un coût de 2 436 € pour l'année scolaire 2020 / 2020 ; cette somme sera versée sous forme de subvention au cours du 4^e trimestre 2020.

7- Achat terrain Schilling Route de Riotord

Jean-François CHORAIN présente le contexte et rappelle les problèmes rencontrés pour l'aménagement et la sécurisation de l'entrée de bourg route de Riotord.

Il y a la possibilité de dévier la trajectoire de la voie mais cela entend une emprise foncière sur les parcelles de Mme Schilling en face de l'EHPAD.

Après discussions avec les propriétaires, ils sont prêts à vendre le tènement foncier (parcelles AB 218, F 116 et F 641 pour une surface totale de 30 630 m²) au prix de 300 000 € sachant qu'environ 2 hectares sont constructibles ; le reste étant classé agricole.

Le règlement sera effectué en deux fois : 200 000 € à la signature de la vente et le solde soit 100 000 €, 4 ans après la vente.

L'acte notarial sera passé chez le notaire des vendeurs, Maître ROBIN à St Genest Malifaux. Josselin DOURRET rappelle le précédent litige entre Maître Robin et la mairie de Marthes. Béatrice DEBARD s'interroge sur la pertinence de n'avoir qu'un seul notaire pour cette opération.

Daniel EPALLE fait remarquer que cette opération vient imputer une surface agricole et appelle à la vigilance sur ce point.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **approuve** la signature de la vente et **autorise** Mr le Maire à demander un prêt auprès des établissements bancaires à hauteur de 215 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

Organisation de la salle de spectacle

Il est nécessaire qu'un élu soit présent auprès des organisateurs lorsque des spectacles ont lieu dans la salle de spectacle de la mairie.

Sur la base du volontariat les élus suivants sont désignés pour assurer ce rôle en fonction d'un roulement à établir :

Michelle PIOT
Josselin DOURRET
Françoise DURIEU
Michel BELIN
Béatrice DEBARD
Carole BOYER

Ce groupe va écrire une procédure de bon usage de la salle et de ses équipements. Il sera proposé aux associations de nommer un référent parmi leurs membres. Ces référents seront formés à la bonne application de ladite procédure et pourront compléter la liste municipale.

Par ailleurs, le conseil municipal décide de confier l'organisation des spectacles au comité d'animation. La régie rattachée et gérée par l'ancien conseil municipal sera donc supprimée. Un courrier sera adressé au comité d'animation en ce sens.

Aurélie GRANGE et Françoise DURIEU reviennent sur l'élection du bureau du Sictom à laquelle elles ont participé le 22 septembre 2020. Le président réélu est Mr GIRODET, Maire de ST-JUST-MALMONT.

Jean-François CHORAIN évoque la prochaine élection du bureau du Parc du Pilat prévue le 14 octobre 2020. Il présente le fonctionnement du Parc qui compte 33 salariés équivalent temps plein. Il rappelle que sur les questions d'urbanisme le Parc donne un avis consultatif et des recommandations.

Un point est réalisé sur le lotissement Loire Habitat route de Riotord. 2 maisons sont en accession à la propriété et 3 en location à partir de Décembre 2020.

Le projet de viabilisation des anciens terrains de tennis pour constituer 3 lots constructibles est évoqué, un géomètre doit intervenir début octobre.

Michelle PIOT présente un point sur les permis de construire en cours.

Enfin, Jean-François CHORAIN revient sur les arrêtés préfectoraux en cours liés au COVID et à la sécheresse.